

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

---

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AC145

présenté par

M. Hetzel

-----

### ARTICLE PREMIER

#### ANNEXE

Supprimer l'alinéa 34.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est d'usage de modifier la loi d'orientation sur l'école tous les 10 à 15 ans. En effet, l'Education nationale souffre d'être ballotée d'une réforme à l'autre sans avoir le temps d'appliquer la loi précédente. La loi Fillon ayant moins de 10 ans, il est trop tôt pour revenir dessus notamment en affichant la volonté de « modifier en profondeur l'organisation des enseignements et leur évaluation ».